



L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 14 octobre 2025.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	16
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

**Présents(es) :**

Messieurs Thierry BLASCO, Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, Madame Annie DUCHENE, Monsieur Patrick DYON, Madame Claude HOMEHR, Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY.

**Représentés(es) par leur suppléant(e) :**

Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.

**Ayant donné pouvoir :**

Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RESIDORI.

Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.

Monsieur Philippe DALLEMAGNE avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT.

Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY.

Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

**Absents(es) excusés(es) :**

Madame Lydie FINELLO, Monsieur Jean-Marie CASTEX.

**Assistaient :**

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion et Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absents excusés.

*Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).*

---

D2025\_11\_30

RGPD

ADHESION AU GIP (2025/2027)

---

Le Président a rappelé que la mission RGPD proposée aux collectivités et établissements publics aubois a vu le jour en 2018.

Si, dans un premier temps, une convention a été signée avec le CDG54 (2018-2021), le Conseil d'Administration a pris la décision d'assurer directement cette mission en interne à compter de 2022 et de proposer une solution globale tant technique qu'humaine à l'ensemble des collectivités.

C'est ainsi qu'une solution unique pouvant couvrir la globalité des collectivités du département, y compris la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole est dorénavant proposée :

- Solution informatique : Data Legal Drive (DLD), solution retenue par marché à bons de commande par le GIP informatique des CDG,
- Délégué la Protection des Données : Nomination du CDG10, personne morale, DPO des collectivités.
- Mise en place d'une convention de mutualisation inter-CDG pour la mission DPO au bénéfice du CDG51 et CDG52.

**Situation actuelle :**

Conformément à la réglementation, le GIP a relancé un nouveau marché en 2024 visant à renforcer la mutualisation au service des CDG, dans une solution répondant au maximum au besoins des établissements.

Ce nouveau marché a de nouveau été attribué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 3 ans, à DLD devenu depuis EQS-DLD.

Au regard de quelques difficultés administratives de la part du GIP et d'EQS, le CDG10 n'a pas été prévenu de ce changement et aucune délibération n'a acté le renouvellement de l'adhésion du CDG10 au GIP en la matière.

Compte tenu du déploiement et de l'utilisation de la solution informatique dans les collectivités auboisées, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les nouvelles conditions financières issues du marché GIP/EQS pour l'année 2025 (à titre de régularisation), 2026 et 2027 (sous réserve d'une décision contraire du nouveau Conseil d'Administration qui sera élu en juin 2026).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les nouvelles conditions financières issues du marché GIP/EQS pour régularisation en 2025 et 2026. Le recours à cette solution informatique en 2027 pourra, le cas échéant, être redébattu après l'installation du nouveau Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Savine, le 27 novembre 2025

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
à compter du 27/11/2025.



Le Président,

Thierry BLASCO

Accusé de réception en préfecture  
010-281000026-20251127-D2025\_11\_30-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025